

Bulletin municipal

Août 2025

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
ÉDITO	2
Séance du Conseil municipal du 31 janvier 2025	4
Séance du Conseil municipal du 25 mars 2025	7
Séance du Conseil municipal du 7 avril 2025	11
Séance du Conseil municipal du 5 juin 2025	17
COMMISSION TOURISME	21
Des nouvelles du LESTELLE-CAFÉ	22
SOUVENIRS, SOUVENIRS !	23
LES ANCIENS COMBATTANTS	24
COMITÉ DES FÊTES	25
ÉTOILE JOYEUSE	26
L'ÉCOLE PUBLIQUE	29
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)	30
CENTRE DE LOISIRS PINOCCHIO	31
LA CORRUDA	32
LE TIERS LIEU	32
FORME ATTITUDE AVEC VOUS CET ÉTÉ	33
ENTENTE SPORTIVE VATH VIELHA	34
ASSOCIATION BASTIDE 64	35
LA BOÎTE À LIRE ... Nouveau décor	36
ÉTAT CIVIL	37
NUMÉROS UTILES	37

LE MOT DU MAIRE

Le passage du tour de France dans notre commune attire toujours de nombreux Lestellois et visiteurs sur le bord de la route et sur la place Saint Jean, laquelle se prête très bien à ces regroupements festifs. Elle remplit ainsi parfaitement sa fonction de cœur de village, de lieu de rencontres et de lien social.

L'ouverture du Lestelle Café en fin d'année renforcera encore plus son attractivité et sa dynamique commerciale.

Les nombreux touristes présents en ce début d'été au camping apprécient beaucoup le site du Saillet, la qualité de l'accueil et le professionnalisme de Sandrine et Nicolas ainsi que tous les services et commerces en place dans le village.

Vous découvrirez dans ce numéro les aménagements que la municipalité a réalisés cet hiver pour améliorer les conditions d'hébergement. En effet le Conseil municipal décide chaque année d'investir le montant du loyer dans des travaux de modernisation des structures du camping pour rendre ce site encore plus attractif, en complément des investissements réalisés récemment par les gérants dans la mise en place « d'hébergements insolites ». Ces efforts partagés contribuent à la bonne réputation du camping et la satisfaction de ses usagers.

La restauration des 15 stations du Calvaire est maintenant achevée après une dizaine d'années de travaux. Elle redonne à voir tout le lustre et l'éclat initial de chacune de ces chapelles. Merci encore à la CCPN et aux Amis des sanctuaires sans lesquels, vous le savez, cette restauration n'aurait pu se réaliser. Il nous reste à réparer les dégâts causés par la chute malencontreuse d'un arbre sur la toiture de la chapelle de la résurrection. Le dossier est en cours d'instruction par les assurances.

Je ne peux terminer ce mot sans vous dire qu'après tous ces mois de battage médiatique autour de l'affaire de l'ex-collège de Bétharram, j'apprécie comme vous que cette campagne de presse semble s'atténuer. Il faut souhaiter maintenant que la justice continue son travail sereinement afin que les victimes soient reconnues et les coupables condamnés.

Je félicite les jeunes Lestellois qui ont passé avec succès leurs examens et les encourage pour la poursuite de leurs études et de leur formation.

Je vous souhaite de passer un bel été et de profiter au mieux de cette période de vacances.

Jean-Marie BERCHON

ÉDITO

Pensé comme un recueil de moments importants de la vie de notre village durant ce premier semestre, ce numéro vous propose un caléidoscope de petits articles et photos écrits par ceux qui animent les commissions les associations ou autre.

La lecture des comptes-rendus des conseils municipaux vous informera sur les débats et décisions prise au cours des réunions et l'importance d'une gestion adaptée au mieux en fonction de nos besoins.

Lestelle Café avance à grands pas, et nous attendons tous son ouverture avec impatience ainsi que celle du Tiers Lieu. Le dynamisme de l'Etoile Joyeuse est à applaudir ! Par des fêtes et des activités, passé et avenir continuent à réjouir petits et grands.

Comme d'habitude, le Comité des fêtes a montré son efficacité pour nous offrir spectacles et animations. Le résumé de ceux-ci devrait attirer jeunes ou moins jeunes pour venir grossir les rangs de cette association indispensable à la vie d'un village.

Je n'oublie pas toutes les autres, l'école et son APE, notre Centre de loisirs Pinocchio, les activités sportives, Corruda, Forme attitude, foot, etc.

Et si vous arrivez au bout de la lecture de ce bulletin, quelques petits clins d'œil, quelques souvenirs de bons moments passés ... enfin, tout ce qui pourrait nous faire rire ou sourire.

Lestelle-Bétharram a déjà montré toute son attractivité par la présence de commerces, poste, centre médical, école, etc.

La convivialité, les activités sportives et culturelles ne pourront que la rendre encore plus attirante pour ceux qui souhaitent un endroit où il fait bon vivre.

Bonne lecture, et bonnes vacances.

Monique Duhourcau

CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du Conseil municipal du 31 janvier 2025

Étaient présents :

- M. Berchon, Maire
- MM Graciaa, Ladesbie, Mme Duhourcau, adjoints
- M Cazus, Mme Magendie, Mme Bétran-Luciat, Mme L'Haridon-Boiteau, Mme Vissières, M De Sousa, Mme Bonnefon, Mme Mengelle, M Lucchini et M Martell, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

- M Boiteau qui a donné pouvoir à M. Berchon

Secrétaire de séance : M Graciaa

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

0 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2024.

I – DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 1 : Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne AQUITAINE POITOU CHARENTES (ci-après « la Caisse d'Épargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Article - 1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de LESTELLE-BÉTHARRAM décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 100.000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de LESTELLE-BÉTHARRAM décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 100.000 Euros
- Durée : un an
- Taux d'intérêt applicable 2,92€STER + marge de 0,5 %

- Périodicité de facturation des intérêts : Chaque mois civil, à terme échu
- Frais de dossier : 300 €
- Commission d'engagement : NÉANT
- Commission de gestion : NÉANT
- Commission de mouvement : NÉANT
- Commission de non-utilisation : 0,3 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article - 2

Le Conseil municipal autorise le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

Article - 3

Le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Délibération n°2 : Mise en œuvre de la Modification Simplifiée N°1 du PLU et détermination des modalités de mise à disposition

Monsieur le Maire expose que :

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lestelle-Bétharram a été approuvé le 9 février 2020 afin de le mettre en compatibilité avec le SCoT du Pays de Nay.

Le document prévoyait une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour la zone 1AUa « Rue de la Paix » qu'il conviendrait de modifier.

En effet, le schéma de voirie proposé prévoyait une sortie sur la route départementale 937 qu'il conviendrait de remplacer par un cheminement doux. Le schéma de voirie serait revu avec une desserte uniquement depuis la rue de la Paix, sans diminuer les objectifs de densité sur le secteur.

Par la même occasion, il serait nécessaire de préciser le règlement de la zone Ue afin d'autoriser les changements de destination au sein du bâti existant au profit de la destination « Habitation ». En effet, cette zone comprend le site de Bétharram, avec plusieurs sites vacants.

Cette évolution permettrait, sans remettre en question la vocation de la zone, de contribuer à l'objectif du PADD de production de logements et d'éviter le développement de la vacance.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions de l'article L. 153-45 du Code de l'Urbanisme.

La procédure de Modification Simplifiée peut donc être utilisée dans la mesure où, s'agissant de préciser certaines dispositions relatives au schéma de voirie d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation et au règlement de la zone Ue, le projet de modification ne se traduira par aucune modification des possibilités de construction.

Cette procédure de modification simplifiée, plus simple que la procédure classique de modification du PLU, consiste à mettre à disposition du public, pendant un mois, le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées pour permettre au public de formuler ses observations sur un registre.

La Modification Simplifiée sera notifiée au Préfet et aux personnes associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme avant la mise à disposition du public du projet. Elle fera l'objet d'un examen au cas par cas au titre de l'évaluation environnementale.

C'est au Conseil Municipal de déterminer les modalités de la mise à disposition. Un avis précisant l'objet de la Modification Simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché en Mairie. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Pendant la durée de cette consultation, les observations sur le projet de Modification Simplifiée pourront être consignées sur un registre déposé en Mairie de Lestelle-Bétharram.

Les dépenses relatives à la Modification Simplifiée seront inscrites en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- de mettre en œuvre la procédure de Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme afin de modifier le schéma de voirie de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la zone 1AUa rue de la Paix et d'autoriser dans la zone Ue les changements de destination au sein du bâti existant au profit de la destination « Habitation » ;
- que la mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 1 du PLU sera effectuée du 01/06/2025 au 30/06/2025. Un avis au public sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie pendant toute la durée de la mise à disposition. Le dossier et ses pièces annexes pourront être consultées pendant la durée de la mise à disposition, aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la commune www.lestelle-betharram.fr. Un registre sera ouvert en Mairie de Lestelle-Bétharram pour permettre au public de consigner ses observations. Le comportera les pièces suivantes le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, la notice de présentation et les avis des personnes publiques consultées le cas échéant. A l'issue de la mise à disposition, le registre sera clos et signé par le maire. Le bilan de la mise à

disposition au public sera présenté au Conseil municipal, qui adoptera par délibération motivée le projet de modification simplifiée n° 1, tenant compte des avis émis et des observations du public.

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et l'autorise à signer l'ensemble des documents à intervenir entre les parties.

2 - QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

Séance du Conseil municipal du 25 mars 2025

Étaient présents :

- M. Berchon Maire ;
- MM Graciaa, Ladesbie, Mme Duhourcau, Mme Bonnefon, adjoints
- M Cazus, Mme Magendie, M Boiteau, Mme Bétran-Luciat, Mme L'Haridon-Boiteau, M De Sousa, Mme Mengelle, M Lucchini, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Vissières qui a donné pouvoir à M. Ladesbie M Martell qui a donné pouvoir à M Graciaa

Secrétaire de séance : M Graciaa

0 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2025.

I – DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 1A : Vote du Compte Financier Unique 2024- Budget communal 42100

Sous la Présidence de Monsieur GRACIAA, 1^{er} Adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal vote le CFU de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES		DÉPENSES	
Prévus :	1.666.390,38 €	Prévus :	672.607,84 €
Réalisé :	1.461.571,82 €	Réalisé :	554.227,88 €
Reste à réaliser :	205.235,00 €		
RECETTES		RECETTES	
Prévus :	1.666.390,38 €	Prévus :	672.607,84 €
Réalisé :	1.379.424,87 €	Réalisé :	677.065,56 €
Reste à réaliser :	156.271,00 €		

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	82.146,95 €
Fonctionnement :	122.837,68 €
Résultat global :	40.690,73 €

Délibération n° 1B : Vote du Compte Financier Unique 2024- Budget Camp de tourisme 42102

Sous la Présidence de Monsieur GRACIAA, 1^{er} Adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal vote le CFU de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES		DÉPENSES	
Prévus :	24.391,86 €	Prévus :	31.139,00 €
Réalisé :	9.781,41 €	Réalisé :	27.419,13 €
Reste à réaliser :	0 €		
RECETTES		RECETTES	
Prévus :	24.391,86 €	Prévus :	31.139,00 €
Réalisé :	12.383,04 €	Réalisé :	31.281,20 €
Reste à réaliser :	0 €		

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	+ 2.601,63 €
Fonctionnement :	+ 3.862,07 €
Résultat global :	+ 6.463,70 €

Délibération n° 1C : Vote du Compte Financier Unique 2024- Budget Locaux commerciaux 42103

Sous la Présidence de Monsieur GRACIAA, 1^{er} Adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal vote le CFU de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES		DÉPENSES	
Prévus :	486.400,00 €	Prévus :	15.975,46 €
Réalisé :	248.457,19 €	Réalisé :	13.103,45 €
		Reste à réaliser :	237.273,00 €
RECETTES		RECETTES	
Prévus :	486.400,00 €	Prévus :	15.975,46 €
Réalisé :	264.269,63 €	Réalisé :	15.791,52 €
		Reste à réaliser :	218.499,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	+ 15.812,44 €
Fonctionnement :	+ 2.688,07 €
Résultat global :	+18.500,51 €

Délibération n°2A– Affectation des résultats 2024- BUDGET communal 42100

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	115.524,72 €
- un excédent reporté de :	7.312,96 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	122.837,68 €
- un déficit d'investissement de :	82.146,95 €
- un déficit des restes à réaliser de :	48.964,00 €
Soit un besoin de financement de :	131.110,95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2024 : Excédent :	122.837,68 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	122.837,68 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) :	0,00 €
Résultat d'Investissement reporté (001) : Déficit :	82.146,95 €

Délibération n°2B– Affectation des résultats 2024- BUDGET Camp de tourisme 42102

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	7.074,82 €
- un excédent reporté de :	3.312,75 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3.862,07 €
- un excédent d'investissement de :	2.601,63 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	2.601,63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2024 : Excédent :	3.862,07 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) :	3.862,07 €
Résultat d'Investissement reporté (001) : Excédent :	2.601,63 €

Délibération n°2C– Affectation des résultats 2024- BUDGET Locaux commerciaux 42103

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	847,39 €
- un excédent reporté de :	3.535.46 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2.688,07 €
- un excédent d'investissement de :	15.812,44 €
- un déficit des restes à réaliser de :	18.774,00 €
Soit un besoin de financement de :	2.961,56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2024 : Excédent :	2.688,07 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	2.688,07 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) :	0,00 €
Résultat d'Investissement reporté (001) : Excédent :	15.812.44 €

Délibération n° 3 – Attributions subventions

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de voter les subventions suivantes :

- la Corruda : 1 000 €
- Comité des Fêtes : 4 000 €
- Association Montaut Frelons 250 €
- Syndicat local agricole : 100 €

Délibération n°4 : Remboursement Achat

Monsieur le Maire précise que pour acheter une cafetière pour la mairie, Mme Monique DUHOURCAU a dû avancer la somme de 99,99 € TTC

Il convient donc de rembourser Mme Monique DUHOURCAU, adjointe, de la somme ainsi engagée.

Le Conseil Municipal

APPROUVE le remboursement de l'avance d'achats à Mme Monique DUHOURCAU soit 99,99 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Délibération n°5 : Servitude ENEDIS

Le Conseil municipal,

- Considérant le projet d'ENEDIS de mettre en place une ligne électrique souterraine sur la parcelle B 740
- Considérant qu'une convention de servitude est nécessaire,

Autorise le Maire à signer la convention de servitude relative à la mise en souterrain de la ligne sur la parcelle B740.

3 - QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil qu'il a associé la Commune à la démarche départementale initiée par le CDG64 concernant la mise en place d'une Convention de participation en matière de santé et le lancement au préalable d'une consultation.

L'adhésion définitive fera l'objet d'une délibération du Conseil dans un second temps.

Séance du Conseil municipal du 7 avril 2025

Étaient présents :

- M. Berchon Maire ;
- MM Graciaa, Ladesbie, Mme Bonnefon et Mme Duhourcau, adjoints
- Mme Magendie, M Martell, Mme L'Haridon-Boiteau, M Boiteau, Mme Vissières, M De Sousa, Mme Mengelle et M Lucchini, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

- M Cazus et Mme Bétran-Luciat

Secrétaire de séance : Alain Graciaa

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

0 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2025.

I – DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°1 : Fixation des Taux des Impôts Locaux 2025

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Considérant la proposition de la commission des finances

- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **301.087,00 €**

Après en avoir délibéré,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxes	Taux d'imposition 2024	Taux d'imposition 2025	Bases d'imposition 2025	Produits 2025
T.F.B	25,94 %	26,46 %	1.020.000	269.892
T.F.N.B	46,83 %	47,77 %	25.000	11 942
TH (RS)	10,48%	10,69 %	180.100	19.253
			TOTAL	301.087

Délibération n° 2– Vote du Budget 42100 -budget principal

Monsieur le Maire présente à l'ensemble de l'équipe municipale le projet de budget 2025 examiné par la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE le budget 2025 qui s'équilibre à :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 649.929,27 €
- Section d'investissement (dépenses et recettes) : 809.406,95 €

Soit un budget total 2025 de 1 459 336,22 €

Délibération n° 3– Vote du Budget 42102 – camp de tourisme

Monsieur le Maire présente à l'ensemble de l'équipe municipale le projet de budget du Camp de Tourisme 2025 examiné par la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE le budget 2025 qui s'équilibre à :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 36.301,07 €
- Section d'investissement (dépenses et recettes) : 24.202,63 €

Soit un budget total 2025 de 60 503,70 €

Délibération n° 4– Vote du Budget 42103 – Locaux commerciaux

Monsieur le Maire présente à l'ensemble de l'équipe municipale le projet de budget des locaux commerciaux 2025 examiné par la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE le budget 2025 qui s'équilibre à :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 21.070,00 €
- Section d'investissement (dépenses et recettes) : 458.600,00 €

Soit un budget total 2025 de 479.670,00 €

Délibération n° 5 : Frais de personnel 2025 budget Camp de tourisme

- Considérant que le personnel communal est mis à disposition du camp de tourisme
- Considérant que le personnel est rémunéré sur le budget communal et qu'il convient de fixer une compensation financière de la part des dits services,
- Considérant le budget annexe du camp de tourisme 2025,

à l'unanimité, le Conseil municipal,

FIXE la participation financière de chaque service pour la mise à disposition du personnel communal de la façon suivante :

Service du camp de tourisme : 10 000,00 €

Délibération n° 6 : Tarifs 2025

✓ **Concession cimetière (le m²) :**

- perpétuelle : 50 €
- 30 ans : 20 €
- 15 ans : 10 €

✓ **Cavurne:**

Cavurne (perpétuelle) : 1000 €

✓ **Plaçage : (inchangé)**

- <25 m²: 7,00 €
- Entre 25 et 50 m² : 10,00 €
- Entre 50 et 100 m² : 12,00 €
- Les 100 m² : 15,00 €

✓ **Prêts des salles et du matériel :**

- Pour les particuliers résidants de la commune :
 - location de la salle des fêtes, du 1^{er} mai au 31 octobre :
 - La journée : 25 €
 - Le week-end : 50 €
 - location de la salle des fêtes, du 1^{er} novembre au 30 avril :
 - La journée : 75 €
 - Le week-end : 150 €
- Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)
- Pour les associations hors commune : 50 € du 1^{er} novembre au 30 avril
- Pour toute autre personne ou groupe :
 - location de la salle des fêtes, du 1^{er} mai au 31 octobre :
 - La journée : 200 €
 - Le week-end : 400 €
 - location de la salle des fêtes, du 1^{er} novembre au 30 avril :
 - La journée : 300 €
 - Le week-end : 600 €

✓ **Le forfait des fournitures scolaires : 80 € (inchangé)**

Le Conseil Municipal décide de voter ces tarifs par 12 voix pour et une voix contre

Délibération n°7 : Redevance camp de tourisme

Le Maire informe le Conseil que Mme LHERMITE, gérante du camp de tourisme, sollicite la mensualisation du règlement du solde la redevance de l'année n-1.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,
ACCEPTE de mensualiser le règlement du solde de la redevance de l'année n-1 sur 9 mois (d'avril à décembre) de l'année n

Délibération n°8 : Remboursement Achat

Monsieur le Maire précise que pour acheter des tables basses pour l'équipement des chalets du Camp de Tourisme, M Ladesbie a dû avancer la somme de 723,87 € TTC afin de pouvoir les acheter par internet du fait de l'absence de moyen de paiement de la commune auprès de l'entreprise id Maret

Il convient donc de rembourser M LADESBIE Jean Marc de la somme ainsi engagée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur la présentation de la facture à l'unanimité :

APPROUVE le remboursement de l'avance d'achats à M. Ladesbie Jean Marc soit 723,87 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Délibération n°9 : Subvention

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, par 8 voix pour, 3 abstentions et 2 voix pour une subvention de 1000 €,

ATTRIBUE une subvention à Zulu Fox d'un montant de 500 €

Délibération n°10 : Recours à un vacataire pour la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire expose que :

Par délibération du 31 janvier 2025, le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU. Dans ce cadre, la commune va avoir recours à une personne chargée de l'assister pour la mise en œuvre de la procédure, le suivi des études et la rédaction de l'ensemble des documents.

Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

L'intervention sera précédée de la conclusion d'un acte d'engagement figurant en annexe.

Le montant de la rémunération sera fixé à **55 € brut de l'heure** avec 7 heures par jour sur 4 jours d'intervention sur l'ensemble de la mission.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de fixer à **55 € brut de l'heure avec 7 heures par jour sur 4 jours d'intervention**, le montant de la vacation assurée versée pour une prestation d'assistance dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice concerné ;
AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement proposé en annexe.

Délibération n°11 : Recours à un vacataire pour la cartographie et la publication du dossier de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme sur le portail de l'urbanisme

Monsieur le Maire expose que :

Par délibération du 31 janvier 2025, le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU. Dans le cadre de la procédure du Plan Local d'Urbanisme, la commune va avoir recours à une personne chargée de faire la cartographie et de publier le dossier de la procédure sur le portail national de l'urbanisme.

Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

L'intervention sera précédée de la conclusion d'un acte d'engagement figurant en annexe.

Le montant de la rémunération sera fixé à **55 € brut** de l'heure avec 8 heures d'intervention sur l'ensemble de la mission.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de fixer à **55 € brut de l'heure avec 8 heures d'intervention**, le montant de la vacation assurée versée pour faire la cartographie et publier le dossier de la procédure de modification simplifiée n°1 sur le portail national de l'urbanisme ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice concerné ;

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement proposé en annexe.

Délibération n° 12 : ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC – GROS ENTRETIEN - Programme Sans subvention 2024 -APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 24GEEP290

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : Vol de câbles Rue Soum det Castet (armoired) - SIG339-24-178

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RÉSEAUX BÉARN GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme "Entretien Éclairages Public – Gros entretien - Sans subvention 2024 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	4 306,84 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	358,90 €
- frais de gestion du TE64	179,45 €
TOTAL	4 845,19 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- F.C.T.V.A.	706,49 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	3 959,25 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	179,45 €
TOTAL	4 845,19 €

La délibération n° 2024-28 fixe les conditions de recours à l'emprunt des communes souhaitant financer la part communale aux travaux (hors frais de gestion) sur emprunt contracté par TE 64. Ainsi, un seuil minimum est déterminé en fonction du nombre d'habitants de la commune. Le tableau suivant est désormais applicable :

Population commune	Seuil minimum de recours à l'emprunt
Supérieure ou égale à 2 000 habitants	10 000 €
Entre 1 000 et 1 999 habitants	5 000 €
Inférieure ou égale à 999 habitants	2 500 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTÉ** la récupération des certificats d'économies d'énergie liées aux travaux par le TE64.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Délibération n° 13– Participation budgets annexes

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

fixe la participation du budget communal aux budgets annexes comme suit :

- 42101 Budget CCAS : 3.000,00 €
- 42103 Budget des locaux commerciaux à 2.920,00 €

précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Séance du Conseil municipal du 5 juin 2025

Étaient présents :

- M. Berchon Maire ;
- MM Graciaa, Ladesbie, Mme Bonnefon, Mme Duhourcau, adjoints
- M Cazus, Mme L'Haridon-Boiteau, Mme Mengelle, Mme Vissières, Mme Bétran-Luciat, et M Lucchini et Conseillers municipaux.

Absents excusés :

- M De Sousa qui donné pouvoir à Mme Vissières, Mme Magendie qui a donné pouvoir à Mme Duhourcau, M Martell qui a donné pouvoir à Mme Bonnefon et M Boiteau qui a donné pouvoir à M. Ladesbie

Secrétaire de séance : M Graciaa

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour

0 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2025.

I – DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 1 : Approbation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Le Conseil Municipal,

- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens par une couverture efficace en points d'eau incendie sur l'ensemble du territoire communal,
- Considérant que ce schéma identifie les besoins en équipements, les aménagements nécessaires, les niveaux de couverture actuels et futurs, ainsi que les modalités de gestion des installations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'approuver le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI) tel que présenté.

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre les actions prévues dans le schéma, à prendre les arrêtés nécessaires, et à engager les démarches administratives, techniques et financières utiles à son application.

Délibération n°2 : Décision budgétaire modificative : Budget Locaux commerciaux

Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité, pour l'acquisition d'une chambre froide pour l'épicerie.

Délibération n°3 : Décision budgétaire modificative : Budget communal

Une délibération budgétaire modificative est votée, à l'unanimité, pour l'ajustement de crédits.

Délibération n° 4 : Admission en non-valeur

Le Conseil municipal,

ADMET EN NON-VALEUR les produits déclarés irrécouvrables par le M le Trésorier suite à l'effacement de la dette prononcée dans le cadre de la procédure de surendettement par la commission de surendettement des particuliers Pyrénées-Atlantiques en date du 28/12/2016 - liste 2653310212 pour un montant de 58,90 €

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets.

Délibération n° 5 : Vente bâtiment sis 14bis rue Gaston de Foix

Le Conseil municipal,

- Considérant l'offre d'achat présenté par Monsieur SCHULLER Rudy, pour l'acquisition du bâtiment sis 14bis rue Gaston de Foix, cadastré B 1922, B1924 et B1926 pour un montant de 45.000 €,

DÉCIDE DE VENDRE la propriété sis 14bis rue Gaston de Foix, cadastrée B 1922, B1924 et B1926,

FIXE le prix à 45.000,00 €,

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente.

Délibération n° 6 : Prestataire repas cantine

- Vu l'offre de la société LA CULINAIRE des Pays de l'Adour, 115 avenue des Landes Peydellin 40500 BAS MAUCO,
- Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

RETIENT l'offre de la société LA CULINAIRE des Pays de l'Adour, 115 avenue des Landes Peydellin 40500 BAS MAUCO, avec un prix de repas livré de 4 composantes de 3,15 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Délibération n° 7 : Remboursement achat

Monsieur le Maire précise que pour acheter des miroirs pour l'équipement des chalets du Camp de Tourisme, M Philippe THIEL a dû avancer la somme de 199,50 € TTC afin de pouvoir les acheter chez Castorama du fait de l'absence de compte de la commune chez cette enseigne.

Il convient donc de rembourser M Philippe THIEL de la somme ainsi engagée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur la présentation de la facture à l'unanimité :

APPROUVE le remboursement de l'avance d'achats à M. Philippe THIEL soit 199,50 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Délibération n° 8 : Remboursement achat

Monsieur le Maire précise que pour acheter des guirlandes fanions pour les fêtes locales, Mme Marie-José MENGELLE a dû avancer la somme de 44,10 € TTC afin de pouvoir les acheter par internet du fait de l'absence de moyen de paiement de la commune auprès de l'entreprise Espace-evenement.fr

Il convient donc de rembourser Mme Marie-José MENGELLE de la somme ainsi engagée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur la présentation de la facture à l'unanimité :

APPROUVE le remboursement de l'avance d'achats à Mme Marie-José MENGELLE soit 44,10 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

QUELQUES INFOS

&

NOS ASSOCIATIONS

COMMISSION TOURISME

Le camping Le Saillet est de plus en plus fréquenté. Comme chaque année nous apportons quelques améliorations aux différentes structures.



Les habitués auront le plaisir de découvrir des sanitaires rénovés.

Nous avons effectivement engagé cette année des travaux importants dans les sanitaires nord. Tous les éviers ont été changés et réaménagés, de nouvelles



faïences posées, des cloisons cassées dans les sanitaires afin de les rendre plus spacieux et lumineux. Miroirs, faïences et carrelages ont fait peau neuve. Tout cela par les bons soins de nos services techniques.

Trois fenêtres ont été changées dans 3 bungalows de même que des boîtiers relais électriques qui servent à alimenter les emplacements nus. Des travaux d'élagage ont également été entrepris afin de sécuriser certains emplacements.

En plus des 72 emplacements voici quelques hébergements insolites installés par Nicolas et Sandrine :



Cyclo tente



Ecologie



Bivouacs

Souhaitons que cette saison estivale continue à ravir tous les vacanciers venus découvrir le Piémont pyrénéen.

Muriel Bonnefon

Des nouvelles du LESTELLE-CAFÉ

La poursuite des travaux s'effectue à un rythme soutenu afin de respecter le planning prévu d'une clôture du chantier cette fin d'année.

Aujourd'hui, le bâtiment est hors d'eau et hors d'air, toutes les menuiseries extérieures sont en place, les quatre appartements locatifs de l'étage ainsi que les bureaux du tiers lieu et la salle de réception sont à 70 % terminés. Les crépis et finitions extérieures sont en cours de réalisation. Après une petite pause en août, ces derniers mois verront la finition des 30 % restants ainsi que l'avancement de la partie restaurant et aménagement extérieur.

Le coût global des travaux s'élève à 1.204.973 €

Cette réhabilitation est financée de la manière suivante :

DETR (État) : _____	184.451 €
Fond massif : _____	95.000 €
FEDER (Europe) : _____	144.000 €
Région Nouvelle Aquitaine _____	155.005 €
Conseil départemental _____	190.182 €
Communauté des Communes (CCPN) :	20.000 €
Soit un total de subvention de :	788.638 €
Part communale _____	416.335 €

Nous suivons donc activement la réalisation de ces travaux de réhabilitation avec la collaboration de l'architecte de l'APGL et des différents responsables des corps de métier en charge de ce projet.

Jean-Marc LADESBIE



AVANT



EN COURS DE FINITION



SOUVENIRS, SOUVENIRS !...



Le 24 janvier 2025, Jean Marie BERCHON, notre maire, a accueilli les nouveaux habitants de notre village, autour du verre de l'amitié.

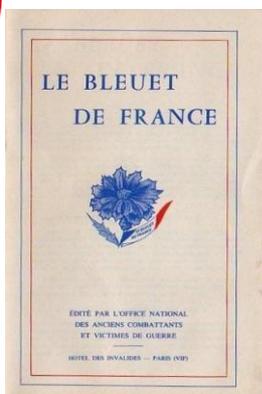
Bienvenue à tous

Le 23 février dernier, la municipalité a réuni les aînés pour un repas convivial au Vieux Logis, toujours aussi bien accueillis par Marie Pierre et Francis Gaye, et le plaisir de retrouver l'indémorable Jo !



LES ANCIENS COMBATTANTS

1925 /2025 Centenaire du Bleuet de France



Le Bleuet de France assure depuis la fin de la première Guerre Mondiale le soutien psychologique, matériel et financier des hommes et des femmes qui ont risqué leur vie pour la France, des victimes d'actes terroristes, des soldats blessés en opération extérieure (OPEX), des anciens combattants, des orphelins et des veuves de guerre.

En 1925 Charlotte Malletterre, fille du Commandant de l'Hôtel National des Invalides et Suzanne Lenhardt, infirmière major, créent un atelier à l'Institution Nationale des Invalides (INI).

Cette activité devient pour eux une occupation et une source de revenus.

Mais pourquoi le Bleuet ?

Le Bleuet est le symbole choisi pour illustrer la solidarité envers le monde combattant pour plusieurs raisons. Il rappelle l'uniforme bleu horizon que les jeunes recrues « bleuets », portaient en rejoignant leurs aînés, les « poilus », sur les champs de bataille.

Le bleuet est reconnu comme la fleur française du souvenir, celle qui poussait dans la boue des tranchées, la seule note colorée dans un paysage dévastée.

Enfin le bleuet est également une des couleurs de la nation française, première couleur du drapeau tricolore.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI



CÉRÉMONIE DU 18 JUIN

COMITÉ DES FÊTES

Un premier semestre 2025 très positif pour le Comité des Fêtes !



Le dimanche 9 février un repas (gargure maison) et spectacle « magie, hypnose » ont rassemblé une centaine de personnes toutes ravies par la qualité des prestations, ce qui nous a même valu une interview de la part d'ICI Bleu Béarn !

Le samedi 8 mars le repas-spectacle organisé au profit de l'association « Terre d'Afrique Fraternité » a fait salle comble et permis ainsi de récolter plus de deux mille euros pour les enfants du Sahel,



Le bal d'hiver qui était prévu le 15 mars a dû hélas, être annulé pour des raisons de sécurité suite au vol de câbles électrique près de la salle des fêtes, Le dimanche 27 avril malgré une météo peu clémente, exposants et chineurs étaient au rendez-vous,

Et enfin, pour clôturer ce premier semestre, du 20 au 22 juin les fêtes de la Saint Jean se sont déroulées sous un soleil éclatant. Même si les sérénades n'ont pas eu lieu cette année (le nombre de conscrits étant encore trop faible), la tombola mise en place a eu un franc succès.

Le Vendredi soir l'Orchestre « APPALOOSA » nous a offert une remarquable prestation. Côté restauration, les « burgers maison de Julio » ont fait l'unanimité, sans oublier le traditionnel feu de la Saint Jean.

Le samedi, le podium « CROC NIGHT » a su faire danser le public venu nombreux, (bien que la musique soit célébrée dans tous les villages alentours !), entrecoupé d'un magnifique feu d'artifice.

Le dimanche, après une messe animée par le groupe « Saint Pé Chante » et un dépôt de gerbe au monument aux morts, les Lestellois se sont retrouvés autour d'un apéritif offert par la municipalité, suivi d'un repas au son de la « peque banda ».



Bien sûr, toutes ces manifestations ne pourraient pas avoir lieu sans le soutien sans faille de la municipalité, sans l'aide précieuse des employés municipaux et bien entendu sans les bénévoles du Comité des Fêtes, toutes générations confondues.

Merci à la municipalité pour nous avoir tous réunis à la mairie autour d'un verre pour clôturer en toute amitié ces fêtes 2025.

Lors des fêtes, certains jeunes sont venus à notre rencontre. Qu'ils n'hésitent pas à nous contacter, ils seront accueillis avec plaisir !...

Nous vous donnons rendez-vous dès la rentrée pour de nouvelles animations.

Le bureau du Comité des Fêtes

ÉTOILE JOYEUSE

Notre association a continué ses activités hebdomadaires. La **marche du mercredi matin** nous a permis de découvrir le pays de Nay (Beuste et ses moulins, Capbis et son patrimoine piscicole, Boeil-Bezing et sa saligue, Bordères et son moulin...). Les **rendez-vous du vendredi** ont continué (tarot, belote, scrabble, dominos, puzzle...).

Le 27 Juin, nous nous sommes déplacés à l'EHPAD de Bétharram sous l'impulsion de Clémentine Bonnefon, animatrice du lieu, pour jouer avec les résidents. L'après-midi fut très agréable.



Après les classiques, d'autres événements ont marqué le premier semestre :

Le 20 mars : Joëlle et Daniel Bonahon nous ont préparé un civet de cerf au cidre qui fut apprécié par tous. Merci aux Masters Chefs.

Le 2 avril, Générations Mouvement a organisé un spectacle dans la salle du palais Beaumont à Pau. La troupe 'Empire' a présenté une revue exceptionnelle, un voyage à travers les cultures de 10 pays. Nous y avons participé. L'étoile Joyeuse est membre de Générations Mouvement. Cette association organise d'autres activités (voyages, croisières, rencontres).

Le 27 avril, nous avons participé au vide grenier organisé par le Comité des fêtes.

Le 19 Juillet – LA FÊTE DU VÉLO

Malgré un temps pluvieux pas très encourageant, environ 200 personnes de tout âge, des locaux et des campeurs, sont venues participer à la Fête du vélo organisé par le Club des Aînés de Lestelle, l'Etoile Joyeuse.



Plusieurs types de cycles plus ou moins originaux, des récents mais aussi de beaucoup plus vieux, un bon siècle pour l'un des vélos de course ainsi qu'une expo sur l'historique du vélo ainsi que celui du Tour de France ont vivement intéressé les visiteurs.

Un quiz très complet sur le Tour de France permettait de parfaire les connaissances sur cet événement sportif qui venait de traverser la veille une fois de plus notre village. Fernand Fourcade, journaliste-photo de Lamarque-Pontacq qui vient de faire paraître un livre sur le Tour dans les Pyrénées nous avait aimablement prêté de très jolies photos et nous a rendu visite après avoir suivi à moto les 3 étapes pyrénéennes.





Un grand écran a permis de voir la fin de l'étape du jour Muret-Carcassonne et de revivre l'aventure courageuse de 2 jeunes du pays de Nay il y a une dizaine d'années. Partis en vélo d'Asson, ils ont mis plus d'un an à joindre la Mongolie en traversant de nombreux pays dont l'Iran, ce qui serait actuellement très peu recommandé. Leur film, rempli d'humour a été particulièrement apprécié par des gens d'ici mais aussi de touristes du camping.

Un jeune animateur du Pays de Nay, Paul Fourticq, a par ailleurs présenté les projets de la Communauté de Communes pour favoriser les déplacements à vélo.

Le mauvais temps n'a pas permis d'essayer quelques-uns des cycles, comme le monocycle, les tandems, les tricycles ou pour les jeunes enfants le vélo-manège. Quelques-uns cependant ont profité de brèves accalmies pour s'y risquer.



Bien sûr la fête s'est prolongée après un intermède musical de 2 jeunes bons accordéonistes du village, Daniel et Mehdi, autour d'un excellent repas, concocté par le traiteur Salsa, réunissant plus de 80 personnes qui ont pu chanter en " karaoké" des chansons de leur choix et danser dans une ambiance survoltée réjouissante, menée de main de maître par Gilles-animation...



Le 27 mai, nous avons passé une journée dans le Haut Béarn. Le matin, visite de la cathédrale d'Oloron et son magnifique portail du XII siècle. Puis, direction la « principauté de Làs ». Après la visite de l'église rénovée et la traversée de l'« Allée des étoiles », un excellent repas à l'auberge de la Fontaine nous attendait. L'après-midi fut consacrée à la visite du château riche en mobilier et en peintures. Et pour terminer la journée, arrêt à la chocolaterie Lindt. Ce fut une belle sortie.



A l'automne, nous organiserons une sortie en co-voiturage en Espagne dans la région de Jaca.

Le 21 février tous les membres se sont réunis pour l'Assemblée Générale.

Les membres du bureau se sont représentés. Un nouvel adhérent a rejoint le Conseil d'administration. Marcel Pasqué n'ayant pas souhaité continuer sa présidence, le conseil a élu Jacqueline Pasqué comme nouvelle présidente.

Voici la composition du nouveau Conseil d'Administration

Jacqueline PASQUÉ /Présidente
Jackie MARRIMPOEY/Vice-Présidente
Elisabeth PARISOT/Trésorière
Josiane ROUTIER/Trésorière adjointe
Christiane D'HABIT/Secrétaire
Marcel PASQUÉ/administrateur
Jean-Louis ILLIG/administrateur.

Et maintenant ? l'Étoile Joyeuse attend avec impatience son nouveau local. Elle veut être intergénérationnelle et espère que cette nouvelle affectation amènera de nouveaux adhérents.

A ce jour, l'Étoile Joyeuse compte 26 membres. N'hésitez pas à nous rejoindre.

L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'année scolaire s'est terminée avec des actions sportives :

- ❖ Parcours d'orientation au château de Franqueville
- ❖ Athlétisme pour les petits,
- ❖ Visite de la Microfolie au Centre culturel de Nay à vélo par la véloroute 81 pour les grands.

Mais l'action principale était un « défi en famille » :

- ❖ Courir tous ensemble autour du stade pour atteindre 50 km en cumulé ! Chaque participant validait un parcours ou plus, selon le nombre de tours effectué...
- ❖ Trois parcours étaient proposés : 100 m, 400m ou 700m avec une montée hors-catégorie au-dessus du stade !

Finalement, après recomptage des résultats des différentes équipes, 107 km en cumulé ont été atteints ! Défi largement dépassé ! Bravo à tous pour cet exemple magnifique de pouvoir réaliser de grandes choses quand on travaille tous ensemble !



Finalement, tous les coureurs ont reçu une médaille et des bonbons pour reprendre des forces, avant que l'APE n'organise un apéritif et repas convivial : après l'effort, le réconfort !
Merci encore à tous pour cette belle soirée !

Mme Mikaëla Videau
Directrice de l'école

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

Cette année scolaire 2024-2025 a été ponctuée d'événements et de moments de convivialités qui ont rassemblé les familles et les enfants.

Nous tenons à remercier tous les parents, amis, agents municipaux, ATSEM et les enseignantes qui ont participé à l'organisation et à la réussite de ces événements. L'engagement de chacun est précieux et fait toute la différence pour nos enfants et notre école.



Encore un grand merci d'avoir permis que chaque événement soit un moment festif de partage et de bonne humeur comme par exemple la célébration d'Halloween qui a remporté un franc succès et s'est clôturée par une auberge espagnole, l'occasion de partager douceurs et rires.



Mais aussi le loto à la salle Beauvallon qui a permis de contribuer au financement du « grand voyage », le voyage à Capbreton de la classe des grands.



Le repas de fin d'année qui a suivi le défi des «100kms en famille », a aussi été l'occasion de se retrouver une dernière fois avant les vacances d'été autour d'un apéritif et d'un repas.

Les fonds récoltés lors des différents événements ont permis d'offrir à la classe des petits et des grands « le petit-déjeuner de Noël » mais aussi le « petit- déjeuner de fin d'année » qui a marqué la fin du cycle scolaire avant de profiter pleinement de vacances bien méritées !

Nous sommes impatients de vous retrouver l'année prochaine pour de nouvelles aventures !



CENTRE DE LOISIRS PINOCCHIO

Voici les dernières nouvelles du Centre de loisirs Pinocchio.

Lors des vacances scolaires de Pâques, le Centre de Loisirs Pinocchio a suivi deux thèmes :



Le premier thème : Le printemps et Pâques avec la traditionnelle chasse aux œufs. Les enfants sont allés chercher les œufs en chocolat dans la commune de Montaut. S'est ajouté de nombreuses activités au sein de l'école de Montaut.



Ensuite, le deuxième thème : Les animaux avec une sortie à Exotic park où ils ont découvert toutes sortes d'espèce d'animaux et insectes, et même toucher une vipère !



Les grands ont tout appris sur les rats tandis que les petits se penchaient sur les insectes accompagnés par une intervenante (E'clore) qui s'est déplacé spécialement au Centre, pour expliquer aux enfants différentes choses sur ces animaux, leur a fait faire des parcours d'obstacle à l'aveugle, mais aussi une chasse aux insectes et un parcours pied nu dans l'herbe, la terre et l'eau.

De nombreuses sorties sont à prévoir cet été comme la ferme du Bon'air, la médiathèque ... Il y aura également une activité pêche à Montaut, ou encore une sortie au zoo d'Asson.

Vous pouvez toujours inscrire vos enfants : par mail (alsh.pinocchio@laposte.net), par téléphone (07 65 82 32 68) ou pendant les jours d'ouverture directement au centre.

LA CORRUDA ...

Elle revient le 7 septembre à Lestelle-Bétharram !

Préparez vos baskets et votre bonne humeur : la Corruda revient le samedi 7 septembre à Lestelle-Bétharram pour une nouvelle édition sportive et festive !

Trois parcours de trail sont proposés cette année :

- 12 km pour les coureurs en quête de vitesse,
- 20 km pour les amateurs de sentiers techniques,
- 30 km pour les plus aguerris.

Une randonnée de 10 km, ouverte à tous, est également au programme pour ceux qui préfèrent marcher en profitant des magnifiques paysages autour du village.

Les inscriptions se font dès maintenant sur Pyrénées Chrono, ou bien le jour de la course sur place.



Cette année, la Corruda s'appuie sur un nouveau bureau jeune et dynamique, motivé à faire de l'événement un moment encore plus chaleureux et bien organisé. Comme à l'accoutumée, repas et buvette seront de la partie pour partager un moment de convivialité après l'effort.

Nous vous attendons nombreux pour faire vivre ensemble cet événement devenu incontournable à Lestelle-Bétharram !

LE TIERS LIEU

En attendant avec hâte ses nouveaux locaux, la « Ruche » continue à préparer ses activités pour ce dernier semestre.

Séances de massages bien-être un samedi par mois et un atelier de peinture le mardi après-midi tous les quinze jours sont déjà en place.

D'autres propositions sont à l'étude pour continuer ces moments de lien social et de convivialité : atelier couture, rencontre crochet-tricot, lectures, ateliers créatifs, etc...

Et bien sûr l'activité DÉCORS DE NOËL !



Pour décorer notre village lors des dernières fêtes de Noël, nous avons avec une équipe très motivée, habillé la place avec multitude d'animaux et de cabanes sortis tout droit de notre tradition « la transhumance ».

Beau succès apprécié de tous, petits et grands.

Pour notre prochain Noël, pour que la place de notre village s'illumine de nouvelles saynètes Nous avons encore besoin de bonnes volontés, de bricoleurs, de peintres (débutants ou du dimanche !!!) ET SURTOUT DE VOS IDÉES ...

Nous organiserons un atelier à partir de septembre pour créer, dessiner, peindre et réaliser de nouveaux personnages et décors. Alors, n'hésitez pas à vous manifester et vous inscrire auprès des permanences les mardis, jeudis et vendredis matins, à la salle de Lestelette, à partir du 2 septembre ou par mail à monique.duhourcau64@orange.fr



Association loi de 1901

FORME ATTITUDE AVEC VOUS CET ÉTÉ

Les cours de votre association FORME ATTITUDE sont maintenus durant l'été !! Profitez-en pour poursuivre votre activité ou démarrer un programme de remise en forme.

Depuis mai 2012 Florence et François sont à votre disposition pour faciliter votre pratique, quel que soit votre niveau, et ce dans une ambiance conviviale.

Les cours sont assurés par Florence, éducatrice sportive diplômée d'état, et la marche nordique encadrée par François, moniteur agréé.

Planning des cours collectifs

	IGON	BRUGES	LESTELLE
MERCREDI	18h GYM DU DOS (1h) 19h ÉTIREMENTS (30mn)		9h45 PILATES (1h) 11h00 GYM DOUCE (1h)
JEUDI	18h30 PILATES (1h)	10h00 RENFORCEMENT (1h) 11h00 ÉTIREMENTS (30mn)	
VENDREDI			8h30 CIRCUIT TRAINING (2h en extérieur)

Marche Nordique :

Les sorties de marche nordique ont lieu le mercredi matin ou après-midi selon la météo, aux alentours de la plaine de Nay, sur des circuits de 2 heures environ (+ échauffements et étirements) et sur une dizaine de kilomètres.

Contacts :

Florence : 06 11 55 86 91 / **François** : 06 72 80 95 97

Courriel : forme.attitude64@gmail.com

ENTENTE SPORTIVE VATH VIELHA

Tournoi U 11 ES NAY

Samedi 14 juin, le club de foot ES NAY organisait à Lestelle-Bétharram la première édition du tournoi U11 « +Les petits crampons » niveau 3 et 4.



Le but de ce tournoi était de permettre aux joueurs débutants ou les moins à l'aise d'avoir aussi leur tournoi, leur séance de tir au but et leur finale.

Treize clubs du Béarn ainsi que le club de Céret (Pyrénées Orientales) se sont affrontés toute la journée sur notre terrain de foot (240 joueurs au total).



Les mots d'ordre pour cet événement étaient « plaisir, partage, générosité et fair-play »)

Les rires, les cris de joie et les larmes de joie ont largement animé le tournoi.

Le club a reçu les félicitations de tous ceux qui ont participé à ce tournoi et se donnent rendez-vous pour 2026.



Jérôme MARTINEAU
Entraîneur

ASSOCIATION BASTIDE 64

Pour sa 10^{ème} édition, l'association Bastides64 a organisé son festival « Bastides enchantées », qui allie musique et patrimoine.

7 concerts de pré-sélection et une finale se déroulent dans 7 bastides sélectionnées.

Ainsi, Lestelle-Bétharram a accueilli le 19 juillet, deux formations :

Las Esteletas, groupe polyphonique féminin béarnais et Allegria, ensemble d'hommes bigourdan.



Un public venu nombreux – plus de 220 personnes – a écouté avec plaisir et enthousiasme ces chants régionaux et voté, comme le prévoit le règlement, pour le groupe qui partira en finale.

C'est donc Allegria qui rejoindra la **finale à Navarrenx le 6 septembre**.

Un grand merci à ces chanteurs pour la mise en valeur de nos chants traditionnels et la qualité de leur prestation.

LA BOÎTE À LIRE ... Nouveau décor



La boîte à lire de la place Saint Jean fait peau neuve !

Nouveau décor, nouvelle histoire !

Mais qui est ce vieux bonhomme imaginé par Ernest Gabard ?

Ernest Gabard est un sculpteur, aquarelliste, et peintre né à Pau, dans la province de Béarn, en 1879, et décédé en 1957 dans le même lieu.

Orphelin, il rêve depuis toujours d'être sculpteur. A 17 ans, il déménage à Paris pour étudier à l'École des Beaux-Arts. Durant son séjour à la capitale, il fréquente l'atelier du sculpteur Auguste Rodin qui donne au béarnais quelques conseils sur ses œuvres. En 1907, **Gabard** s'inspire de la province de son enfance dans la conception du personnage de bande dessinée humoristique *Cadetou*, représentant un paysan naïf issu de Béarn à la fin du XIX^{ème} siècle.

La petite silhouette voûtée parcourant campagnes et villes béarnaises en commentant le quotidien et une époque de transformations semble dire beaucoup du goût de son auteur « pour les scènes vivantes et hautes en couleur ». Gabard devait avoir l'habitude de se promener sur les marchés, à l'affût de tout ce qui pouvait nourrir son besoin de sourire et de s'attendrir sur ses compatriotes.

ÉTAT CIVIL

Naissance :

HONTAA Emy Victoria 05/07/2025

Décès :

MAGENDIE Claude, Victor 11/02/2025

POUYOUNE Marie, Claude, née TAILLADES 20/03/2025

PALENGAT Marie Madeleine 04/04/2025

BONNET Félicité, Bernadette, née FREY 20/04/2025

LEPPA TOMBIDAM Elian, Emmanuel 14/06/2025

GRACIANNETTE Alain, Louis, Paul 24/07/2025

NUMÉROS UTILES

Ouverture du secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public

du mardi au vendredi de 15 h 00 à 17 h 30.

(05.59.61.93.59)

courriel : mairie@lestelle-betharram.fr

En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat

Vous pourrez joindre :

- Le Maire : M. Jean-Marie BERCHON 06.85.05.53.19
- 1er adjoint : M. Alain GRACIAA 06.87.92.09.82
- 2ème adjoint : M. Jean-Marc LADESBIE 06.31.63.89.94
- 3ème adjoint : Mme Muriel BONNEFON 06.73.45.87.55
- 4ème adjoint : Mme Monique DUHOURCAU 06.70.20.17.97

En cas de panne électrique :

Dépannage ErDF : 7 jours sur 7, 24h/24 : 09 72 67 50 64)

Où trouver les informations et l'actualité sur Lestelle-Bétharram

- Site internet : www.lestelle-betharram.fr
- Facebook : Mairie de Lestelle-Betharram
- L'application Intramuros
- Bulletin municipal deux fois par an (février et août)



Caddetou et sa compagne Mariotte

Sculptures de Ernest Gabard